Image not found or type unknown

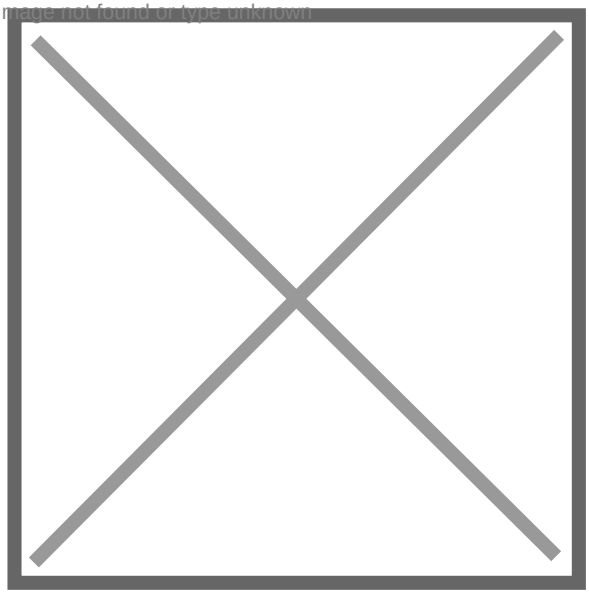

Litige macif assurance auto suite demenagement

Par **sisidav**, le **04/02/2010** à **14:58**

Bonjour,

Voila je vous explique mon cas

j'ai demenagé le 1 septembre 2009.
J'habitais en ville et je suis parti a la campagne

Nous avons fait faire des devis pour assurer notre nouvelle maison en location ainsi que notre vehicule.

La MACIF ne proposant pas de baisse de tarif pour le vehicule (meme si notre maison en pleine campagne comportait un garage) et les tarifs habitation proposé n'etaient pas non plus concurrenciel donc nous avons decidé de resilier nos contrats pour aller a la concurrence.

Le 15 septembre, nous envoyons par le biais de notre nouvelle assurance, un recommandé pour resillier le contrat voiture, et le 19 septembre un autre pour resillier l'habitation et la prevoyance.

1 reclamation tel en novembre car on continue a nous prelever: tout va bien on comprend pas pourquoi on vous preleve on vous rembourse sous 10 jours

2 eme reclamation mi decembre (apres nouveau prelev): a bein non il manque des docs : attestation fin bail (envoyé debut octobre et quittance nouvelle adresse (jamais demandé avant)! la on m'assure que des reception on rembourse sommes trop percu depuis date de fin

de bail

là nous sommes en fevrier, apres 2 appels et autant de mails de reclamation on m'a remboursé pour l'habitation soit 37 euros !
mais pour le vehicule ca sera a date d'echeance soir le 30 mars !

donc on paye 2 assurances pour rien !

et au telephone personne ne peut nous dire pourquoi ! il dise que c'est un support technique ! bravo

avant de signer le nouveau contrat je n'etais déplacé en agence pour etre sûr que le demangement etait bien une modification de l'objet du contrat auto et on m'avait dit oui !

quelqu'un pourrait t-il m'aider ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés